



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.org>

22/03/2006: Sécurité aérienne - 93 compagnies interdites : un vrai progrès pour la sécurité - Christine de Veyrac, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Réaction de Christine de Veyrac, Député européen (UMP, PPE-DE), Rapporteur du Parlement européen sur la sécurité aérienne, qui a préconisé la création d'une liste noire européenne des compagnies aériennes, à l'annonce par la Commission européenne ce 22 mars 2006 des 93 compagnies interdites:

"Dans le dernier Eurobaromètre traitant de la construction européenne vue par les Français, à la question de savoir dans quel domaine la construction européenne avait des effets positifs, les Français ont répondu en premier et à 74% : la sécurité aérienne. La publication de la première "liste noire" de compagnies interdites dans l'Union européenne répond à leurs attentes et je m'en réjouis.

93 compagnies aériennes se voient désormais imposer une interdiction de vol et de survol du territoire européen, et 3 autres subissent des restrictions opérationnelles. Certains Etats se sont vu interdire l'ensemble de leurs compagnies aériennes, l'Union estimant que ces Etats ne pouvaient pas contrôler efficacement leurs compagnies. C'est le cas notamment de la République démocratique du Congo, du Liberia ou encore du Sierra Leone. Au regard des quelques noms qui composaient jusqu'alors les listes nationales existantes, c'est un incontestable progrès pour la sécurité !

Ce résultat intervient seulement 13 mois après la proposition initiale de la Commission européenne ; un record de rapidité... surtout quand on sait que le texte de base a été substantiellement modifié sous la pression du Parlement européen, suite au rapport que j'ai eu l'honneur de présenter.

Je rappelle ainsi que le texte initial ne prévoyait qu'une simple compilation des listes noires nationales, et non la création d'une liste noire unique interdisant les compagnies sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Les Etats membres ne souhaitaient alors céder en rien leurs prérogatives en matière d'autorisations de vols.

J'ai souhaité, avec le soutien de mes collègues eurodéputés, qu'une compagnie interdite dans un Etat membre le soit aussi dans tous les autres ; c'est le résultat auquel nous avons abouti et je m'en félicite. Dès aujourd'hui les citoyens européens bénéficient du même niveau de sécurité quel que soit l'aéroport communautaire qu'ils empruntent. Le règlement prévoyant la création de la liste instaure, en outre, une obligation pour les vendeurs de billets d'avion d'informer les passagers sur l'identité de la compagnie avec laquelle ils vont voyager. Ces dispositions devraient permettre à l'avenir d'éviter des scènes de panique dans les aéroports comme ce fut le cas l'été dernier. L'ensemble de ces dispositions, d'application immédiate dans toute l'Union, constituent un vrai progrès pour les usagers, mais aussi pour l'industrie du transport aérien. En effet, lorsque l'on pointe du doigt les compagnies déficientes, on récompense aussi les compagnies qui ne transigent pas avec la sécurité".

**Pour toute information: Christine de Veyrac, Député européen Tél: +32 2 284 57 39
Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90
Site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.org/>**